

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 19 octobre 2015

19 h mairie, salle consulaire

Le lundi 19 octobre 2015, à 19 h, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique salle consulaire de la mairie, sous la présidence de Pierre Fillon, maire

Présents : Christian Trémoulet, Roger Béchet, Philippe Bertrand, Bernard Meillasson, Chrystelle Beurrier, Laurence Lassort, Carole Dinger, Philippe Delerce

Excusés : Coralie Marmot (pouvoir à Carole Dinger), Christophe Coste (pouvoir à Christian Trémoulet), Josiane Mouchet (pouvoir à Chrystelle Beurrier), Cécilia Mota (pouvoir à Roger Béchet), Pierre Artique (pouvoir à Pierre Fillon), Denise Gignoux (pouvoir à Laurence Lassort)

Nombre de conseillers municipaux en exercice	15
Nombre de conseillers municipaux présents	9
Nombre de votants	15

Date de convocation du conseil municipal	12 octobre 2015
--	-----------------

Le maire ouvre la réunion à 19 h 07.

Carole Dinger est désignée en tant que secrétaire de séance

Le maire demande de rajouter à l'ordre du jour :

- emploi d'agent technique
- MAPA travaux de Chevilly, avenant n°1 lot Rey TP
- mise à disposition de terrains au SIVU scolaire
- convention SDIS 74 été 2015

I/ Compte rendu de la séance du 21 septembre 2015

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

II/Dématérialisation des actes budgétaires

Le maire explique que les services de la mairie pratiquent depuis 2009 la dématérialisation des actes administratifs, (délibérations et arrêtés municipaux), et qu'il signe électroniquement les bordereaux de mandats et de titres en tant qu'ordonnateur communal.

Les services proposent de dématérialiser les actes budgétaires (budgets primitifs et comptes administratifs du budget principal et des 3 budgets annexes) de façon à simplifier les transmissions au contrôle de légalité et au Trésor Public.

Pour ce faire, il convient de mettre à jour la convention signée avec le préfet en 2009.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de mettre en place la dématérialisation des actes budgétaires

AUTORISE le maire à mettre à jour la convention liant la commune avec le préfet de Haute-Savoie

III/ Modification simplifiée du PLU, correction d'une erreur administrative

Le maire explique au conseil municipal que le règlement du PLU approuvé le 28 juin 2013 comporte une légère erreur de plume.

Ainsi, dans l'article 11-3 aspect des constructions, ouverture des toits de la zone N, la surface des fenêtres de toit n'a pas été limitée à un m², différemment des autres zones.

Afin de corriger cette erreur matérielle, il a pris un arrêté prescrivant la modification simplifiée du PLU.

Une annonce légale sera publiée dans l'Eco de Savoie, un dossier sera mis à disposition du public lors de l'enquête publique d'une durée de 32 jours.

Un bilan de la concertation sera effectué par le maire, et le conseil municipal sera amené à approuver cette modification simplifiée n°2 lors de sa réunion du 21 décembre 2015

Le conseil municipal **PREND NOTE** de cette décision et **FIXE** les modalités de mise à disposition du public.

IV/ Logement locatif, aménagement du chef-lieu

Le maire rappelle au conseil municipal que le chef-lieu présente divers immeubles d'architecture traditionnelle actuellement occupés par des logements locatifs. (rue Gresoud, rue Verdaine et rue du Centre)

Certains sont gérés par un bailleur social, d'autres appartiennent à la commune ou à des particuliers.

Il présente un plan cadastral et divers documents photographiques, ainsi qu'une esquisse de réhabilitation d'un immeuble.

Il rappelle que la commune souffre d'un déficit de logements locatifs et de logements aidés, et qu'il convient donc de trouver des solutions pour pallier ce manque, de façon à permettre aux jeunes familles et aux personnes isolées de se loger dans la commune à des conditions adaptées.

Pour y parvenir, la restructuration de cette partie du chef-lieu semble être une nécessité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'engager une réflexion afin d'envisager la réhabilitation de ce secteur du chef-lieu dans le but de créer des logements locatifs et des logements aidés.

CONFIE au bureau d'architecture Falvo à Thonon le soin de réaliser une esquisse et un chiffrage

V/ Cynemajeunes, Contrat Enfance Jeunesse

Le maire et Chrystelle Beurrier font état de la réflexion qu'ils ont conduite avec les maires de Nernier et d'Yvoire depuis le mois de juillet relativement au fonctionnement du centre de loisirs sans hébergement proposé par Cynemajeunes dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.

Compte-tenu de la hausse du coût élevée (31 000 € pour Excenevex) de la subvention réduite versée par la CAF (5 000 €) et du faible nombre d'enfants bénéficiaires des prestations, ils proposent que les communes se retirent du CEJ au 31 décembre 2015.

Ils se sont rapprochés du Foyer rural et culturel de Sciez, dont les prestations socio-éducatives sont de qualité et accessibles à un coût moins élevé.

Un système de transport collectif sera mis en place afin de conduire les enfants de la sortie de l'école d'Excenevex jusqu'au Foyer de Sciez.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de ne plus être signataire du Contrat-Enfance-Jeunesse à compter du 31 décembre 2015

D'ETUDIER avec le foyer rural et culturel de Sciez la mise à disposition de places pour les enfants d'Excenevex

VI/ Politique jeunesse, aide au départ en faveur des centres de vacances de loisirs éducatifs

Le maire rappelle que chaque année le conseil est appelé à fixer le montant de l'aide faite aux familles inscrivant leurs enfants à des colonies organisées par UFOVAL 74

Cette aide est actuellement de 7,55 € par jour et par enfant et a bénéficié à deux familles en 2015

Chrystelle Beurrier suggère de conduire une politique communale en faveur de la jeunesse en étendant cette aide à l'ensemble des départs en vacances éducatives dont peuvent bénéficier les familles d'Excenevex.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'attribuer aux familles d'Excenevex une aide au départ dans un centre de vacances avec hébergement pour des séjours de loisirs éducatifs, d'un coût de 8 € par jour et par enfant, à raison de 21 jours annuels maximum.

Le paiement s'effectuera sur présentation du bulletin d'inscription et d'une facture

VII/ Recensement 2016

Certains éléments n'étant pas encore connus, cette question est reportée au conseil municipal du 23 novembre

VIII/ Urbanisme

-Déclarations d'intention d'aliéner : la commune ne fera pas valoir son droit de préemption

-LES TERRASSES DU LEMAN Propriété cadastrée A 1447 (lots 33 et 46)
-un appartement T3 de 57,86 m2 et une cave

-OBJECTIF PIERRE Propriété cadastrée A 1639, 1649 et 1655 (lot 3) et le 1/15^{ème}
indivis de la voirie desserte du lotissement Les Prillets 507 m2

-OBJECTIF PIERRE Propriété cadastrée A 1638, 1648 et 1654 (lot 2) et le 1/15^{ème}
indivis de la voirie desserte du lotissement Les Prillets 507 m2

-OBJECTIF PIERRE Propriété cadastrée A 1637, 1647 et 1653 (lot 1) et le 1/15^{ème}
indivis de la voirie desserte du lotissement Les Prillets 506 m2

-AL MANARA PALACE Propriété cadastrée A 646, 647, 829, 830, 171, 174, 1308, 1309,
1340 et 1343 Les Huches 11043 m2

-MOUCHET Nicolas Propriété cadastrée D 633 Chevilly 343
m2

-Permis de construire accordé :

-CRAIGHERO Stéphane transformation d'un garage en pièce
d'habitation Route de Chevilly

-Permis de construire modificatif accordé :

-OBJECTIF PIERRE Différé des travaux de finition avec garantie financière d'achèvement des travaux – autorisation de vente des lots par anticipation

-Déclarations préalables accordées :

-GODET Paul	abri de jardin	Affouages Filly Nord
-BOOTH Grégory	fermeture de la terrasse	Le Cimetière
-BECHET Roger	peinture extérieure	Les Genévriers
-CLERC Emile	clôture et portail	Bellevue

IX/ Services techniques, emploi temporaire

De façon à faire face à une demande exceptionnelle de travaux de voirie à réaliser, sur proposition de Christian Trémoulet adjoint en charge des travaux

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de créer un emploi temporaire d'agent technique pour une durée de 2 mois à compter du 30 octobre 2015

X/ Marché des travaux de sécurisation de la RD 225 à Chevilly, (MAPA), avenant n°1 au lot Rey TP

Le maire rappelle que divers travaux imprévisibles sont survenus dans l'exécution des travaux de sécurisation de la RD 225 à Chevilly, notamment des branchements au réseau d'eau potable et au réseau d'assainissement.

De façon à éviter l'affaissement des parties goudronnées recouvrant les fouilles réalisées pour le compte du SIEM, il a été décidé de modifier la confection du tapis d'enrobé. Ainsi un décapage complet de la voie a été réalisé et l'enrobé a été placé sur une épaisseur inférieure à celle initialement prévue.

D'autre part, l'entreprise Rey TP a dû modifier diverses canalisations du fait de l'enchevêtrement des réseaux non visible avant l'engagement du chantier.

Après négociations, le SIEM a accepté de prendre une part de l'enrobé.

Ainsi, le marché initial de 162 393,73 € HT connaît une moins-value de 21 937,91 € et se monte désormais à 140 455,82 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE le maire à signer l'avenant n°1 du lot Rey TP du MAPA de sécurisation de la RD 225 à Chevilly tel que présenté.

XI/ Mise à disposition gratuite des terrains d'emprise du futur groupe scolaire au SIVU scolaire Excenevex-Yvoire

Pour cette question, Christian Trémoulet, président du SIVU scolaire quitte la salle.

Le maire rappelle au conseil municipal que le SIVU scolaire a déposé le permis de construire du groupe scolaire intercommunal au lieu-dit « L'Enfer » et sollicite l'aide de l'Etat en adressant un dossier à la sous-préfecture au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Pour ce faire, il convient que la commune d'Excenevex mette à disposition gracieusement les terrains dont elle est propriétaire et les sorte de son actif pour leur valeur affichée. Cette opération comptable ne prive pas la commune de son droit de propriété.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 13 voix favorables, Christian Trémoulet n'ayant pas pris part au débat et au vote

DECIDE de mettre à disposition gratuitement au SIVU scolaire les terrains d'emprise du futur groupe scolaire

(n° de parcelle et valeur affichée au bilan de la commune)

section A, n° 1200 : 72 752,48 € - n° 446 : 12 693,48 € - n° 447 : 33 538,78 € - n° 1247 : 1 676,94 € - n° 1250 : 152,45 €

Total des valeurs affichées: 120 814,13 €

XII/ Convention avec le SDIS 74 relative à la surveillance de la baignade été 2015

Sur proposition du maire, l'exécution de la convention relative à la surveillance de la baignade pour l'été 2015 ayant été conforme à son projet,

Et après avoir constaté que la plage d'Excenevex est la plus fréquentée du Chablais par les centres de vacances et que le service rendu par le SDIS 74 est de très bonne qualité,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de payer la somme de 23 810,01 € TTC au SDIS 74 et **AUTORISE** le maire à ordonnancer cette dépense.

XIII/ Questions diverses

1/ Philippe Bertrand s'étant livré à un comparatif des vitesses relevées à Chevilly avant et après les travaux de sécurisation de la RD 225, constate que celles-ci ont été sensiblement réduites grâce à la construction des 3 plateaux ralentisseurs et des trottoirs.

2/ Le maire expose 4 cas de personnes en difficulté de logement survenus sur la commune, ayant nécessité l'intervention du centre communal d'action sociale et l'attention permanente du maire et des services communaux.

3/ Carole Dinger félicite l'équipe qui a mis en place les actions militantes d'Octobre Rose sous la responsabilité de Denise Gignoud et notamment les créations de Marylène Bon.

4/ Chrystelle Beurrier remercie le maire d'avoir accueilli et organisé le congrès départemental des maires ruraux, dont les travaux ont été d'une excellente tenue et ont permis de faire découvrir Excenevex sous un jour différent aux 127 participants.

5/ Agenda

a/ cérémonie du 11 novembre, mercredi à 10h30 au monument aux morts

b/ réunions du conseil municipal

-lundi 23 novembre

-lundi 21 décembre

c/ congrès des maires de Haute-Savoie à La Roche/Foron : 6 et 7 novembre

d/ congrès des maires de France à Paris : du 17 au 19 novembre

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le maire lève la séance à 22h

la secrétaire de séance
Carole Dinger

le maire
Pierre Fillon